



***MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE  
CADRE DE LA CONSULTATION DU  
BAPE CONCERNANT LE PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UN TRAMWAY À  
QUÉBEC***

***CONSEIL DE QUARTIER DE  
MONTCALM***

***17 JUILLET 2020***

## ***TABLE DES MATIÈRES***

1. Présentation du conseil de quartier	3
2. La mobilité durable et le tramway au cœur des préoccupations du conseil de quartier Montcalm	4
2.1 Vision Montcalm (2014)	4
2.2 Portrait diagnostique des conditions piétonnes dans le quartier Montcalm à Québec (2017)	4
2.3 Mémoire sur la mobilité durable (2017)	4
2.4 Consultation des citoyens sur le projet de Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec dans le cadre des activités reliées à l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier (2019)	4
3. Préoccupations du conseil de quartier Montcalm concernant le projet de tramway	5
3.1 La transmission de l'information aux citoyens concernant le projet et l'intégration de leur avis en amont	5
3.2 La préservation de l'identité du quartier Montcalm	5
3.2.1 L'intégrité architecturale du quartier dans un contexte de pression immobilière	5
3.2.2 L'abordabilité et l'accessibilité des logements dans un contexte de pression immobilière	5
3.2.3 La protection des arbres le long du tracé	6
3.3 La participation de l'infrastructure du tramway à la mobilité durable et à la trame urbaine du quartier	6
3.3.1 La sortie de la trémie dans Montcalm	6
3.3.2 La plateforme du tramway et son impact sur la circulation des différents modes dans le quartier	7
3.3.3 L'intégration des stations aux espaces publics existants	7
3.4 Les impacts du chantier du tramway et les mesures de mitigations prévues	7
3.4.1 Les mesures prévues pour assurer la circulation des différents modes lors du chantier et l'accès au stationnement	8
3.4.2 Les impacts du chantier sur les propriétés riveraines	8
3.4.3 Les impacts environnementaux du chantier	8
4. Conclusion	8

## **1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER**

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Le conseil recueille les opinions des gens qui y habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent, notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville ; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville ; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier ; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier ; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier. Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration.

### **Membres avec droit de vote**

Mmes	Raphaëlle Guy-Dorion	Secrétaire
	Carmen Guérin	Administratrice
	Louise Lacroix	Administratrice
	Lucie Bruneau	Administratrice cooptée
MM.	Jean-Philippe Simard	Président
	Pierre Jarest	Trésorier
	Alexis Ruelland	Administrateur coopté
	Jean-Pierre Bédard	Administrateur coopté
	Thomas Vernes	Administrateur

### **Membres sans droit de vote**

- M. Jean Rousseau, Conseiller, district électoral du Cap-aux — Diamants
- M. Yvon Bussièrès, Conseiller, district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement

## ***2. LA MOBILITÉ DURABLE ET LE TRAMWAY AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER MONTCALM***

La mobilité durable et le tramway sont des dossiers qui ont pris une importance marquée au conseil de quartier au cours des dernières années. Afin de répondre aux préoccupations des citoyens, plusieurs exercices ont été effectués avec pour objectifs de mieux définir les enjeux de mobilité du quartier ainsi que de comprendre les impacts que pourrait avoir le tramway sur celle-ci.

### ***2.1 VISION MONTCALM (2014)***

Au travers d'une vaste démarche de concertation, les résidents du quartier Montcalm ont défini les orientations d'un développement souhaité pour leur quartier. Étant donné que l'enjeu de la mobilité gagne en popularité, le conseil de quartier doit fréquemment partager sa position en tant qu'organisme citoyen. À cette époque, le comité Transports et environnement désire approfondir l'enjeu 4 de la Vision Montcalm, soit le partage courtois de la voie publique afin de mieux répondre aux préoccupations de ses résidents.

### ***2.2 PORTRAIT DIAGNOSTIC DES CONDITIONS PIETONNES DANS LE QUARTIER MONTCALM A QUEBEC (2017)***

Dans le cadre du programme d'Éco-stage Katimavik de la saison hiver 2016, cinq jeunes professionnels ont offert au Conseil de quartier de Montcalm de travailler gracieusement sur la mobilité durable dans le quartier pour la durée du programme (une journée par semaine pendant trois mois). L'équipe de travail s'intéresse alors à la mobilité durable en milieu urbain (transports actifs et collectifs) puisque cette problématique est au cœur des enjeux des communautés urbaines. Déjà, des quartiers de la ville de Québec tels que Saint-Sauveur et Saint-Sacrement, de La Cité-Limoilou, se sont penchés sur la question, afin de développer un Plan de mobilité durable. Située au cœur de la ville et limitrophe des quartiers précités, l'équipe de stagiaires a le souhait que le quartier Montcalm privilégie une utilisation diversifiée, active et collective de sa voie publique.

### ***2.3 MEMOIRE SUR LA MOBILITE DURABLE (2017)***

Le conseil de quartier Montcalm rédigea un mémoire lors des consultations publiques sur la mobilité durable de la ville de Québec au mois d'août 2017. La proposition était axée sur la durabilité sociale, l'accessibilité universelle, la sécurité routière et la convivialité des aménagements piétons et cyclistes.

### ***2.4 CONSULTATION DES CITOYENS SUR LE PROJET DE RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN DE LA VILLE DE QUEBEC DANS LE CADRE DES ACTIVITES RELIEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU CONSEIL DE QUARTIER (2019)***

Lors de l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier, une présentation sur les différentes composantes du Réseau structurant de transport en commun (RSTC) de la Ville de Québec a été faite aux citoyens ainsi qu'aux membres du conseil par l'organisme Accès Transport Viable. À la suite de cette présentation, une activité de consultation organisée par le conseil de quartier a eu lieu sur place ainsi que lors d'une fête de quartier. L'exercice a permis de nourrir la réflexion du conseil sur les préoccupations des citoyens concernant le RSTC.

### ***3. PRÉOCCUPATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER MONTCALM CONCERNANT LE PROJET DE TRAMWAY***

D'abord, les membres du conseil de quartier Montcalm ont formellement appuyé le projet RSTC par résolution en 2018 (Résolution 18 — CA-07). Dans cette résolution le conseil tient à affirmer l'importance pour les citoyens et les citoyennes du quartier de Montcalm, comme ceux et celles de la Ville de Québec, d'avoir accès à un système de transport en commun moderne, sécuritaire, efficace et accessible et que le projet présenté cadre parfaitement avec l'enjeu 4 du Rapport Vision Montcalm 2014. Dans cette même résolution, la volonté de conseil de quartier de collaborer avec la Ville de Québec concernant les enjeux de transports et de mobilité a été réaffirmée. Cet appui au projet est ici réitéré. Ceci étant dit, plusieurs éléments du projet préoccupent grandement les membres du conseil de quartier et les citoyens qu'ils représentent. La présente section servira à étayer ceux-ci afin qu'ils puissent être acheminés au bureau de projet.

#### ***3.1 LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION AUX CITOYENS CONCERNANT LE PROJET ET L'INTÉGRATION DE LEUR AVIS EN AMONT***

La première préoccupation du conseil concerne la manière dont l'information sur le projet de tramway est transmise et diffusée aux citoyens du quartier et de la ville de Québec. Mis à part des éléments très généraux, la Ville est restée jusqu'ici plutôt frileuse à diffuser les informations clés du projet qui permettraient aux citoyens de réellement être impliqués dans le processus de conception du projet. En ce sens, le conseil de quartier aimerait que la Ville lui permette de remplir son mandat envers elle en fournissant à ses membres l'information nécessaire pour répondre aux interrogations des citoyens du quartier, et ce en amont du projet.

#### ***3.2 LA PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ DU QUARTIER MONTCALM***

Comme mentionné dans la précédente section, le quartier Montcalm se distingue par la qualité de son architecture et sa généreuse canopée d'arbres le long des boulevards qui le traversent. Le conseil de quartier est donc préoccupé par la préservation de l'intégrité architecturale du quartier ainsi que de la canopée qui joue aussi un rôle important dans la création d'îlots de fraîcheur. De plus, Montcalm étant connu comme un quartier animé et mixte du centre-ville de Québec, les membres du conseil sont aussi préoccupés par l'impact du tramway sur l'abordabilité et l'accessibilité des logements dans le quartier.

##### ***3.2.1 L'INTÉGRITÉ ARCHITECTURALE DU QUARTIER DANS UN CONTEXTE DE PRESSION IMMOBILIÈRE***

Le tracé actuel du tramway sur le boulevard René-Lévesque va engendrer une pression immobilière sur les bâtiments riverains, ce qui va attirer les promoteurs. Étant donné qu'il n'existe pas de PPU pour le quartier ou de document de planification spécifique aux abords du boulevard René-Lévesque, le conseil de quartier aimerait donc être rassuré quant à la volonté de la Ville de préserver l'intégrité et l'harmonie architecturale le long du tracé du tramway dans Montcalm ainsi que dans le reste du quartier.

##### ***3.2.2 L'ABORDABILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES LOGEMENTS DANS UN CONTEXTE DE PRESSION IMMOBILIÈRE***

Comme mentionné, l'arrivée du tramway mettra une pression à la hausse sur la valeur des terrains et des immeubles qui se trouveront sur son passage. En plus d'attirer plusieurs projets immobiliers dans le quartier, cette situation aura aussi comme effet d'augmenter les prix pour l'achat ou la location d'un logement. Étant conscients du travail en cours dans le cadre de la Politique d'habitation, les membres du

conseil se questionnent quand même sur les politiques que la Ville prévoit mettre en place pour assurer que les nouveaux projets et les projets de rénovation d'immeubles futurs comprennent des mesures pour assurer l'abordabilité des logements offerts ainsi que l'accessibilité de ceux-ci à tous les types de ménages.

### *3.2.3 LA PROTECTION DES ARBRES LE LONG DU TRACÉ*

Concernant la préservation des arbres, il est maintenant connu que le tracé actuellement prévu du tramway mettrait en péril 20 % des arbres le long du boulevard René-Lévesque. L'arrivée du tramway doit se faire tout en préservant la canopée du quartier et non au détriment de celle-ci. Il est inacceptable pour le conseil de quartier que les citoyens doivent choisir entre le tramway et la préservation des arbres qui, en plus de participer à l'identité du quartier, remplissent des fonctions écologiques et environnementales majeures et indispensables. En ce sens, les membres du conseil de quartier aimeraient être rassurés à savoir que la configuration de l'emprise du tracé actuelle du tramway sera modifiée de sorte à préserver les arbres sur le boulevard René-Lévesque.

### ***3.3 LA PARTICIPATION DE L'INFRASTRUCTURE DU TRAMWAY À LA MOBILITÉ DURABLE ET À LA TRAME URBAINE DU QUARTIER***

L'infrastructure du tramway tel que présenté semble très prometteuse. Par contre, le conseil de quartier est préoccupé par l'aménagement de certaines de ses composantes majeures soit : la trémie sur le Boulevard René-Lévesque, la plateforme surélevée aux intersections et les stations.

#### *3.3.1 LA SORTIE DE LA TRÉMIE DANS MONTCALM*

Le projet actuel prévoit la sortie de la partie souterraine du tramway à l'avenue Cartier. Pour se faire, une trémie doit être aménagée à partir de l'avenue des Érables afin de permettre au tramway de circuler en souterrain. Le conseil de quartier est très préoccupé par ce scénario, car la trémie viendrait s'installer au cœur du quartier Montcalm. Plutôt que de faire participer l'infrastructure à la vitalité urbaine du quartier, elle viendra agir comme une barrière entre le nord et le sud du quartier. En effet, la trémie viendrait nuire à la perméabilité de la trame du quartier tout en imposant une infrastructure qui s'agencerait peu à l'échelle du boulevard René-Lévesque à cette hauteur.

Dernièrement, il fut annoncé qu'un scénario alternatif serait aussi à l'étude afin de faire sortir le tramway à la hauteur de l'avenue Turnbull. Les membres du conseil seraient plus favorables à ce scénario, car il permettrait l'aménagement de la trémie à l'entrée du quartier et ferait circuler le tramway en surface le long de René-Lévesque. Cette option est intéressante, car elle permettrait au tramway circulant en surface de participer à l'urbanité du boulevard. De plus, il serait plus facile de préserver la perméabilité de trame urbaine de part et d'autre. Le conseil est conscient que l'aménagement de la station sur l'avenue Turnbull pourra aussi apporter son lot de contraintes, mais ses membres tiennent à souligner que la largeur du boulevard et le cadre bâti à cette hauteur seraient plus adéquats pour y aménager une trémie.

---

<sup>1</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1718045/audiences-bape-tramway-abattage-arbres-canope-rene-levesque-quartiers-montcalm-saint-sacrement>

### *3.3.2 LA PLATEFORME DU TRAMWAY ET SON IMPACT SUR LA CIRCULATION DES DIFFÉRENTS MODES DANS LE QUARTIER*

Une plateforme surélevée est en ce moment prévue pour accueillir le tramway tout le long du parcours. Cette plateforme soulève plusieurs enjeux concernant la préservation de la perméabilité des intersections avec les rues perpendiculaires au tracé. En effet, selon la compréhension des membres du conseil, la plateforme surélevée viendra bloquer la circulation pour les différents modes à certaines intersections dans le quartier. Cette situation pourrait créer des contraintes majeures, dont il semble important ici d'en soulever les principaux enjeux :

1. Virage à droite obligatoire pour tous les véhicules
2. Retards pour les interventions d'urgence : pompiers, ambulances, etc.
3. Détours de l'ordre de près de 800 m pour trouver un passage entre deux stations pour les personnes à mobilité réduite :
4. Virage à droite difficile pour les camions de transport de la neige

Ces enjeux pourraient se matérialiser plus concrètement dans les cas suivants dans le quartier Montcalm :

1. À l'intersection de l'avenue des Érables et du boulevard René-Lévesque
2. À l'intersection de l'avenue Brown et du boulevard René-Lévesque où l'école Anne-Hébert est desservie par des autobus matin et soir et où la circulation automobile est déjà problématique

L'aménagement d'une plateforme surélevée est un élément préoccupant dont plusieurs membres du conseil questionnent la pertinence. En effet, celle-ci limite la circulation des voitures, mais aussi des personnes à mobilité réduite et risque d'augmenter la circulation de transit sur les rues avoisinantes.

### *3.3.3 L'INTÉGRATION DES STATIONS AUX ESPACES PUBLICS EXISTANTS*

Le conseil de quartier tient à mentionner son souhait quant à l'intégration des stations du tramway dans le réseau d'espaces publics du quartier. L'aménagement des stations doit être une opportunité pour créer des espaces publics accessibles et flexibles qui permettront d'animer ses abords et participer à l'urbanité du quartier. Pour se faire, le conseil souhaite que le site des stations soit aménagé de manière à être accessible pour tous, qu'il comprenne du mobilier urbain distinctif, de l'espace pour de la végétalisation et favorise la multimodalité (accès piéton, vélo, personnes à mobilité réduite).

Concernant les stations elles-mêmes, il est présentement prévu qu'elles aient la même signature architecturale tout le long du tracé. Le conseil de quartier tient à mentionner qu'il serait intéressant que les stations majeures du tracé puissent faire l'objet de concours d'architecture afin d'assurer leur intégration dans le paysage urbain des différents quartiers.

### **3.4 LES IMPACTS DU CHANTIER DU TRAMWAY ET LES MESURES DE MITIGATIONS PRÉVUES**

Bien qu'emballant, le projet de tramway va engendrer un chantier de grande envergure. Il est donc naturel pour les membres du conseil de quartier de questionner la planification de la vie pendant les différentes phases des travaux qui vont s'échelonner sur plusieurs années. En ce sens, le conseil de quartier tient à

réitérer sa volonté d'aider la Ville à planifier les mesures de mitigation du chantier afin de limiter les perturbations au minimum dans le quartier.

#### *3.4.1 LES MESURES PRÉVUES POUR ASSURER LA CIRCULATION DES DIFFÉRENTS MODES LORS DU CHANTIER ET L'ACCÈS AU STATIONNEMENT*

Étant conscients que le boulevard René-Lévesque sera fortement affecté par les travaux du tramway, les membres du conseil de quartier aimeraient savoir si des plans de circulation pour les différents modes sont prévus afin de permettre aux différents usagers du boulevard de circuler dans le quartier tout en évitant la circulation de transit sur les rues tertiaires résidentielles. L'accès aux différents commerces est aussi à prendre en compte notamment sur l'avenue Cartier. Il est donc demandé à la Ville que la mitigation et le design de chantier fassent partie prenante de la démarche pour les différentes phases de réalisation du tramway. Finalement, le stationnement est souvent un enjeu important lors de la réfection d'une rue. Ce sera certainement le cas sur le boulevard René-Lévesque, où il faudra relocaliser plusieurs espaces normalement desservis par les cases de stationnement en parallèle aménagées le long de la voie. Le conseil demande à savoir comment sera réparti le stationnement dans le quartier lors des travaux.

#### *3.4.2 LES IMPACTS DU CHANTIER SUR LES PROPRIÉTÉS RIVERAINES*

Le tracé du tramway aura un impact sur les propriétés qui se trouve sur ses abords. Il est maintenant connu que plusieurs acquisitions partielles seront faites le long du boulevard René-Lévesque et qu'une acquisition complète sera effectuée au coin de l'Avenue Cartier sur le lot de l'ancien Garage Shell. Les membres du conseil demandent des clarifications concernant la nature de ces acquisitions partielles et complètes. Ils s'interrogent aussi sur les différentes servitudes qui sont en ce moment prévues. Bien sûr, il était prévisible que le projet puisse impacter certaines propriétés, mais il serait important d'informer les citoyens sur les raisons pour lesquelles ces décisions ont dû être prises et ainsi faire preuve de plus de transparence.

#### *3.4.3 LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU CHANTIER*

En lien avec la mitigation du futur chantier, le conseil soulève plusieurs préoccupations d'ordre environnemental. Le bruit, la poussière et les vibrations qu'engendre un chantier de cette envergure sur une période prolongée peuvent avoir un impact sur la santé des citoyens riverains. Le conseil de quartier est donc préoccupé par les mesures que la Ville compte prendre pour réduire au minimum les impacts du chantier sur la santé des citoyens.

### **4. CONCLUSION**

Pour terminer, le conseil de quartier tient à réitérer son appui au projet de tramway qui à terme aura un impact positif sur la mobilité et surtout sur la qualité de vie des citoyens du quartier. De plus, il s'agit d'un projet qui permettra de faire un effort important pour réduire la dépendance à l'automobile dans la région et ainsi réduire son empreinte carbone. Les membres du conseil de quartier espèrent alors sincèrement que les préoccupations et les remarques constructives émises dans le présent mémoire soient prises en compte afin que le projet puisse être un succès à chaque étape de sa réalisation.